



MAIRIE DE CAIX

COMPTE - RENDU SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Le vingt-deux février deux mille vingt et un à 18h, afin de respecter les mesures nécessaires de barrière et de distanciation sociale face à l'épidémie de COVID-19 le Conseil Municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de **Madame Sabine SCRIBE**, Maire.

Les membres présents en séance :

Sabine SCRIBE, Jean-Claude SACLEUX, Jean-Luc CATRAIN, Nicolas MALYJUREK, Elodie LEROY, Murielle COURTIN, Justine WIART, Clémence ELOY, Myriam CATRAIN, Frederic POTEZ, Joseph VANBRABANDT.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :

Cédric SCRIBE,

Le ou les membres excusés (s) :

Lucia BRIANCHON

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas Malyjurek.

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision Modificative

Dans l'impossibilité de se réunir à cause de la crise sanitaire en fin d'année, Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après de l'exercice 2020, sont insuffisants, il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la Décisions Modificatives suivante :

	Virements de crédits
<u>Section Fonctionnement</u>	
<u>Dépenses - chapitre 11</u>	
Article 615231 : Entretien voies et réseaux	-3 500.00 €
<u>Dépenses - chapitre 65</u>	
Article 6531 : indemnités des Maires	+3 500.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition modificative telle que définie ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

BAIL ET TARIF : JARDIN DU STADE

Le bail à ferme de terre communal à usage de jardinage s'est libéré après fin de récolte cet hiver.

Ce terrain situé sur le territoire de Caix, parcelle ZV 72, au lieu-dit « la Vallée aux Harengs » et contient 6a70ca.

Madame le Maire propose au conseil de le remettre en location, une personne intéressée s'est déjà portée preneuse.

Après discussions le conseil souhaite d'une part faire appel aux candidatures pour l'exploitation des jardins contre loyer et réduire la durée de location à 2 ans d'autre part. Les modalités de location ainsi que la taille des parcelles seront déterminées plus tard en fonction du nombre de candidatures.

Le conseil votera les attributions aux personnes et fixera le montant des loyers ainsi que la durée de location.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil Municipal acceptent ces dispositions telle que définie ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de l'année 2019.

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5 que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport le conseil municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Adhésion au groupement de commandes propose par le CDG80 de la Fonction Publique territoriale de la somme pour l'élaboration de diagnostics des risques psychosociaux et plans d'actions qualité de vie au travail et autorisant la commune de CAIX à percevoir une subvention du fonds national de prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques psychosociaux.

Madame le Maire présente :

Une étude et un rapport d'évaluation des recommandations ainsi qu'un plan d'action viendront enrichir le document unique.

Mme Scribe rappelle que cette démarche est obligatoire et que le coût du pré diagnostic s'élève à 200 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 12 décembre 2019 ;

Considérant que la réalisation du diagnostic RPS et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de Madame le Maire en vue de la réalisation de cette démarche et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Considérant qu'au terme de la consultation, la collectivité/l'établissement public aura la faculté de ne pas signer de bon de commande au regard du devis qui sera proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion.

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail
- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion
- D'adhérer au groupement de commande « QVT » initié par le Centre de Gestion
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant
- De participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation
- D'autoriser, au terme de la consultation, le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion
- D'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.
- D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle :

- **que la commune a, par la délibération, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié;**

Le Maire (Président) expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide

- D'accepter la proposition suivante

Assureur :

Durée du contrat : 1 an à compter du 1^{er} janvier

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

D'autoriser le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INSECURITE ROUTIERE RUE FONTAINE

Mme Eloi souligne la dangerosité liée à la suppression du sens interdit rue Fontaine. En effet bien que le panneau autorise uniquement les riverains à circuler par arrêté n° du 17 septembre 2020, de nombreux automobilistes remontent la rue jusqu'à la route départementale N° 28.

Cette décision avait été prise suite à la requête d'un administré pour des raisons pratiques.

Le conseil propose de supprimer le panneau « sauf riverain » et de le remplacer par un « sens interdit à X mètres », demande à Madame le Maire de prendre un arrêté constitutif, de commander le dit panneau.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

TRAVAUX DE TROTTOIRS

Madame le Maire demande à Monsieur Sacleux 1^{er} adjoint aux travaux de présenter les différents devis qu'il a reçus concernant les chantiers de réfection de trottoirs pour la sécurité des piétons chemin des Habits, Rue Maurice Seigneurgens et Rue du Pont.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise RAMERY pour un montant de €uros 28720.00 HT

Madame le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de Monsieur l'Adjoint aux travaux Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'entreprise RAMERY pour un montant de 28 720 euros HT
- Demande d'inscrire cette somme aux budget 2021
- Sollicite l'accompagnement financier du département et adopte le plan de financement.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT LOCATIF DE LA RUE DES FLEURONS

Depuis le début de l'hiver la chaudière de chauffage central du logement locatif de la rue des Fleurons présentait des problèmes de fonctionnement récurrents.

Le 19 février la chaudière a définitivement cessé de fonctionner.

Madame le Maire demande à l'assemblée de changer sans délais la chaudière afin d'assurer le chauffage de l'habitation en cette période hivernale comme cela se doit et présent le devis de 3 769,00 Euros HT de l'entreprise Arvillers chauffage qui peut intervenir de suite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'entreprise Arvillers Chauffage pour un montant de 3 769.00 euros HT
- Demande d'inscrire cette somme aux budget 2021
- Sollicite l'accompagnement financier du département et adopte le plan de financement.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

PRESENTATION DES COMPTES ET DU CALENDRIER DE L'ASSOCIATION DES FETES CAIXOISES POUR 2021

M Nicolas Malyjurek présente les comptes de l'association des fêtes caixoises.

Les membres du bureau de l'association ont pris la décision d'investir une partie des bénéfices dans l'achat de matériel propre tels que friteuse, percolateur...

Présentation du Calendrier des Fêtes sous réserve des restrictions sanitaires

03/04 : animation Pâques -> modalité à définir en fonction des restrictions sanitaires

Pas de réderie en mai compte tenu de la crise sanitaire

13/07 : Fête Nationale, feu d'artifice, Bal

25 et 26/09 : Fête du village, réderie le samedi, manifestation sportive le dimanche
type trail/course à pieds.

17/10 : Repas dansant pour les aînés

19/11 : Beaujolais Nouveau

17.18 et 19/12 : Marché de Noël

PRESENTATION DES TRAVAUX SUR L'ANNEE 2021 PASSES EN COMMISSION DE TRAVAUX LE 29 JANVIER DERNIER

Les travaux de l'Eglise : Une douzaine d'entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le chantier débutera fin mars 2021 et durera 10 à 12 mois pour la 1^{ère} tranche. Le périmètre immédiat de l'église sera fermé au public

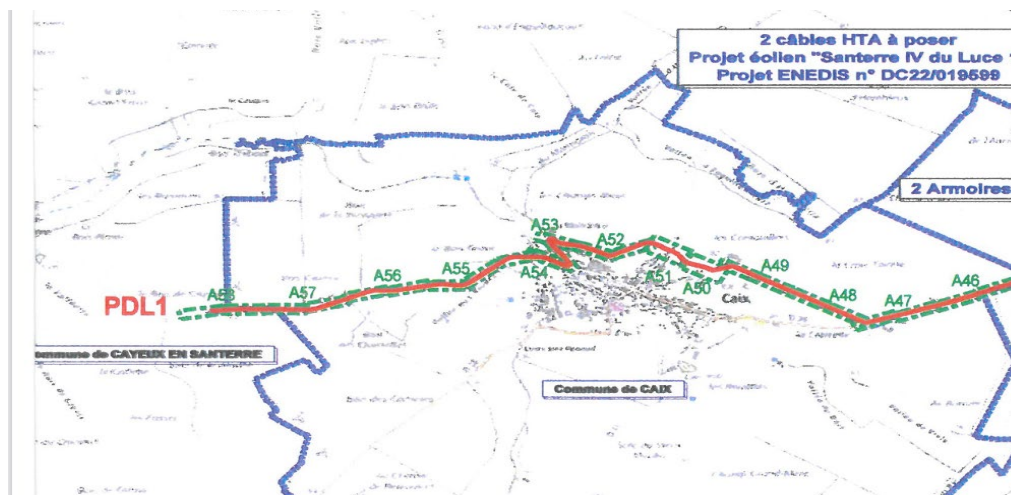
Monsieur Régis De Lauzanne membre de la Fondation du Patrimoine a rencontré le 1^{er} adjoint le 15 février dernier pour présenter la Première institution de défense du patrimoine. La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments,

églises, théâtres, moulins, musées, etc... et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire. Une souscription est ouverte pour accompagner le projet financier de l'Église.

L'aménagement de la salle des fêtes et des sanitaires : se poursuit. Le carrelage est posé et les travaux des toilettes seront terminés mi-mars.

L'aménagement de l'ancienne bibliothèque est terminé la salle de classe restante sera remise en peinture pendant les prochains jours de mauvais temps par les agents communaux.

Les éoliennes : les travaux d'enfouissement des 2 câbles qui transporteront l'électricité viennent de commencer cf. plan ci-après



Les travaux de vidéo-surveillance : des bâtiments publics sur la place ont été effectués début février

Les travaux du parking du cimetière : débuteront fin septembre et seront exécutés par la société Enertrag

Les travaux d'élagage des branches : sur la voie publique, autour de l'église et du monument aux morts ont été effectués par la société CRESSOT

Les travaux de la noue : rue du Pont par l'entreprise Tony Brunel s'effectueront après la récolte et par temps sec (sur le mois d'août).

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Maladrerie : seront inscrits au budget 2022. Différents partenaires seront sollicités pour l'obtention de subventions.

REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme Eloi signale que le dernier PV de conseil mentionne qu'elle a donné pouvoir alors qu'elle n'en avait pas attribué.
- Le conseil souhaite que la répartition des heures de ménage des bâtiments communaux soit équitable entre les deux salariées intérimaires. Le sujet est à étudier.

- M Malyjurek demande à ce que les abords de l'église et les voies d'accès soient systématiquement nettoyées avant les événements religieux car là cela fait plusieurs fois que des administrés se plaignent de la propreté des lieux.

La séance est levée à 22h00

Pour extrait conforme,
CAIX, le 26 février 2021

Le Maire
Sabine SCRIBE

